



No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
10 décembre 2019**

19-12-187

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance extraordinaire du 10 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 10 décembre 2019 à 21 h 05 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le mardi, 7 novembre 2019 en marge de la séance ordinaire tenue le même jour.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par monsieur François Pleau, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, **mardi le 10^{ème} jour de décembre 2019 à 20 h 30** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1) Présentation et adoption du budget 2020
- 2) Adoption du programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022
- 3) Adoption du règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2020

De plus, tel prévu par le *Code municipal du Québec*, une période de questions destinée à l'assistance complètera la séance.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce 7^{ème} jour de novembre 2019.

(signé) Michel Bertrand, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 21 h 05.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2020

Il est proposé

QUE les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette municipalité pour l'année 2019 soient approuvées et adoptées telles que présentées et comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

REVENUS:

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE :

Taxe foncière générale : 1 873 372 \$
Usage commun aqueduc : 11 800 \$
Paiement tenant lieu de taxes : 7 000 \$
Autres taxes : 237 905 \$

AUTRES REVENUS :

Services municipaux : 42 000 \$
Autres revenus : 62 000 \$
Subventions gouvernementales : 105 110 \$

TOTAL DES REVENUS: 2 339 207 \$

DÉPENSES:

Administration générale : 632 098 \$
Sécurité publique : 529 637 \$
Transport : 575 050 \$
Hygiène du milieu : 351 842 \$
Aménagement, urbanisme, développement : 86 217 \$
Loisirs et culture : 321 763 \$
Frais de financement : 1 000 \$
Dépenses en immobilisation : 121 600 \$
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) :
(180 000 \$)
Surplus non affecté : (100 000 \$)

TOTAL DES DÉPENSES : 2 339 207 \$

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé

19-12-188

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 comme suit :

Plan triennal d'immobilisations

	2020	2021	2022
Aménagement des bâtiments	30 000 \$	300 000 \$	50 000 \$
Aqueduc	40 000 \$	40 000 \$	50 000 \$
Entretien des chemins	250 000 \$	900 000 \$	250 000 \$
Équipements - parc et loisirs	15 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Équipements - sécurité publique	20 000 \$	20 000 \$	10 000 \$
Équipements - centre communautaire	55 000 \$		
Équipements - service d'incendie	200 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Équipements - voirie	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Installations sanitaires	150 000 \$		
Signalisation	25 000 \$	5 000 \$	5 000 \$

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 205 DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS 2020 DE CETTE MUNICIPALITÉ SUITE À L'ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé

19-12-189

D'ADOPTER le règlement numéro 205 de la municipalité de Sainte-Marthe décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2020.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets se référant à la présente séance. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 21 h 46,

Il est proposé

19-12-190

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



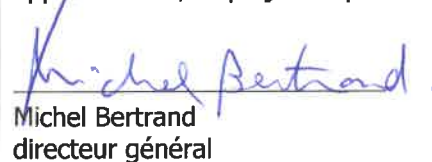
François Pleau
maire



Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.



Michel Bertrand
directeur général

